

La pratique de l'euthanasie aux Pays-Bas

Je suis pasteur aux Pays-Bas, où l'on a déjà une longue expérience en matière d'euthanasie, et je suis avec attention les débats sur la fin de vie en France.

Ces dernières années, j'ai accompagné plusieurs personnes qui sont décédées par euthanasie. La législation néerlandaise est d'une extrême prudence et rigueur. Ce n'est jamais un acte pris à la légère. Le parcours est long et minutieux, et implique plusieurs médecins. D'ailleurs, le nombre de personnes qui meurent réellement par euthanasie reste très faible. L'effet de la loi est avant tout un effet d'apaisement : la certitude que l'on n'est pas obligé de continuer à vivre dans des conditions devenues invivables. Souvent, les personnes concernées décèdent finalement de façon naturelle.

À plusieurs reprises, j'ai été étroitement impliqué dans un parcours d'euthanasie en tant que pasteur. J'ai été frappé par la minutie de l'accompagnement, la qualité des soins et l'attention portée à la personne mourante ainsi qu'à ses proches. Beaucoup parviennent à concilier cette décision avec leur foi. « *Dans la gratitude, je rends ma vie à mon Créateur* », avait écrit mon professeur d'éthique à Leyde sur son faire-part, après être décédé par euthanasie. Ce sentiment de gratitude et d'existence accomplie, je l'ai retrouvé chez d'autres. Ce désir de libérer l'âme d'un corps qui est arrivé à son terme.

Je tiens à préciser qu'il n'existe aucune dérive aux Pays-Bas. Les critères n'ont pas changé depuis des années et ils resteront inchangés. Il n'y a pas non plus de triomphalisme du type « regardez comme nous sommes libéraux ». Pour ma part, je considère comme une bénédiction le fait que nous ayons une loi sur l'euthanasie si rigoureuse et humaine. Je souhaite la même chose à mes frères et sœurs français. Par amour et par soin de la vie.

Joost Röselaers, pasteur à Amsterdam

Cette chronique n'engage que celle ou celui qui l'a personnellement écrite, dans toute la diversité de la communauté protestante de France chère à l'esprit de "Réforme". Cependant cette expression n'engage d'aucune façon la ligne éditoriale de "Réforme", ni la rédaction du journal.